

# CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHAUX-DE-FONDS – INTERPELLATION

À compléter par la Chancellerie lors de la réception du document déposé

N° de l'objet 24.037	Date du dépôt 25.08.2024	Heure du dépôt 12h21	Attribution(s) au(x) Dicastère(s) :
Inscrite pour la première fois à l'OJ du : 24.09.2024			
Remarque(s) :			
Traité par le Conseil général le : .....			

<b>Au nom du/des groupes : PLR – Vert Libéral – Le Centre - UDC</b>		
<b>Titre : Emission de fumées de l'usine Thommen-Furler AG à la Combe-des-Moulins</b>		
<p>La topographie du site de la Combe des Moulin est ainsi faite qu'un « lac » se crée avec les fumées sortant de l'usine Thommen-Furler AG sise à la Combe-des-Moulins 21.</p> <p>En effet, en général le matin, dans certaines conditions météorologiques, la fumée émise par l'usine ne s'évacue pas verticalement comme elle le devrait, mais stagne dans la combe qui est fermée par un étranglement quelques centaines de mètres en aval du site.</p> <p>Plusieurs dizaines de jours par année, donc, les habitants du quartier doivent ainsi vivre dans des brumes, voir même des brouillards émis par l'usine, desquels ils s'inquiètent, à bon droit, du caractère nocif à moyen et long terme.</p> <p>Le Conseil communal est prié de répondre aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>-Est-ce que cette usine respecte les normes en vigueur ?</li><li>-Est-ce que des analyses des fumées, des analyses de l'air dans le quartier, des analyses de végétaux et de sol, sont effectuées à proximité du site ?</li><li>-Dans quelle mesure il pourrait être demandé à cette entreprise d'améliorer l'efficacité de sa cheminée, à défaut de n'émettre des fumées que lorsque les conditions météorologiques permettent leur évacuation verticale ?</li><li>-D'une manière générale, quelles garanties peuvent être données aux habitants environnants quant aux risques qu'ils courent pour leur santé ?</li><li>-Il semble que le personnel de la STEP en aval est informé et équipé pour se protéger en cas d'incident dans cette usine. Ca n'est pas le cas des habitants du quartier. Est-ce que cela peut être corrigé ?</li></ul> <p>Le groupe PLR remercie le Conseil Communal pour ses réponses.</p> <p>Christophe Ummel</p>		
<b>Développement</b> (commentaire aux questions – <i>ne sera pas intégré à l'ordre du jour</i> ) :		
<b>Demande d'urgence</b> Non		
<b>Auteur-e ou premier-ère signataire :</b> Christophe Ummel		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Sarah Curty	Christophe Oppliger	Jean-Denis Christen
Cédric Haldimann	Frédéric Vaucher	Roland Galley
Stéphanie Vogel	Brigitte Leitenberg	Vincent Pittet
Claude-André Moser	Zaffalon Aliénor	Lucas Tanner s
Alain Vaucher	Manon Freitag	Ludovic Gerber
Anthony Curty	Jean-Pierre Brechbühler	Lukas Räss
Adrien Steudler	Jennifer Angehrn	

Envoi du fichier rempli à la Chancellerie communale : [chancellerie.communaleCHX@ne.ch](mailto:chancellerie.communaleCHX@ne.ch)